

15 mai 2020

PORT CHANTEREYNE **LA NAVIGATION AUTORISÉE DÈS MAINTENANT**

Port Chantereyne a reçu hier soir l'autorisation de la Préfecture pour la réouverture du port et la reprise de la navigation. Le bureau du port Chantereyne est rouvert quant à lui depuis lundi avec des horaires adaptés et des protocoles sanitaires précis.

La reprise de la navigation était attendue par les plaisanciers. « *Nous avons fait la demande, comme pour les plages. Les activités nautiques et de plaisance sont désormais autorisées sans restriction d'horaires à partir de Port Chantereyne, mais aussi des ports de Querqueville, des Flamands et du Becquet* », souligne le maire, Benoît Arrivé. Les plaisanciers peuvent donc naviguer et partir à la pêche ou en croisière : « *en revanche, si vous faites escale dans un port, il faut qu'il se situe à moins de 100 km de votre domicile et bien sûr qu'il ait lui aussi obtenu l'autorisation préfectorale d'accès* », précise Michel Louiset, adjoint aux ports.

DE NOUVEAUX PROTOCOLES D'ACCUEIL

Le bureau du port a rouvert lundi avec des horaires d'ouverture adaptés : en mai et juin, il sera ouvert de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h. Les protocoles d'accueil ont été revus pour respecter les mesures-barrières : marquage au sol, fléchage entrée-sortie, 3 personnes maximum en même temps, gel hydroalcoolique à disposition... Des gants jetables seront mis à disposition au niveau de la station de carburants.

Une partie des sanitaires est restée ouverte pendant le confinement pour les personnes résidant à bord. La saison étant peu propice à l'accueil en nombre de visiteurs, ces quelques douches et toilettes restent accessibles dans le respect de la distanciation entre usagers et seront nettoyés régulièrement.

Concernant les interventions techniques, une vigilance particulière est observée sur le terre-plein, lieu de grutage, où l'activité était attendue des professionnels et des plaisanciers. Il est conseillé d'éviter de se prêter le matériel et de porter un masque lors de la manutention.

DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES

Les usagers doivent privilégier les démarches administratives dématérialisées pour les envois de documents (contrats, mandats SEPA, formulaires résiliation...), soit par e-mail à portchantereyne@cherbourg.fr ou à partir du site internet : www.portchantereyne.fr (rubrique Services et démarches).

L'équipe du port contacte actuellement par téléphone les usagers dont les grutages ont été annulés depuis le 16 mars et ceux qui étaient prévus jusqu'au 30 juin, afin de reprogrammer leur manutention. Tous les usagers concernés seront contactés dans l'ordre chronologique des rendez-vous pris initialement. L'équipe technique du port se mobilise pour assurer la manutention sur des horaires élargis.

Plus d'informations auprès du bureau du port Chantereyne :

02 33 87 65 70 - portchantereyne@cherbourg.fr